

Compte rendu de la séance du 25 janvier 2011

Présents : MM DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, BERTHIAUX Gwénaél, MARTIN Rémy, ÉON Christophe, LE MÉE Philippe, HARDAT Bénédicte, PELHATRE Marie-Françoise, BARRANGER Chantal, FALAISE Claude formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : BARBIER Laurent, PERRAULT Cathy.

GIE Terre Eau – autorisation en cassation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire de la notification de l'arrêt du 26 novembre 2010 rendu par la Cour Administrative d'Appel de Nantes dans l'affaire relative à la création d'un plan d'épandage collectif de lisier de porcs par le GIE Terre Eau, laquelle Cour a rejeté les demandes de l'Association Eau et Rivière et de l'Association de pêche tout en annulant le jugement du 11 septembre 2008 du Tribunal Administratif de Rennes.

Cette décision a pour effet de remettre en vigueur l'arrêté préfectoral du 9 août 2007 autorisant le GIE Terre Eau à gérer le plan d'épandage.

La question se pose, dès lors, de l'opportunité de se pourvoir en cassation de cet arrêt devant le Conseil d'Etat.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à engager la Commune d'Ercé-en-Lamée dans la procédure en cassation de l'arrêt de la Cour d'appel de Nantes, devant le Conseil d'Etat ; elle se fera représenter par Maître Dominique BROUCHOT, avocat aux Conseils ;
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions dans cette affaire au sein du collectif de communes constitué en 1ère instance.

Création d'un poste d'ATSEM 1ère classe à TNC

Le Conseil Municipal, considérant qu'un agent nommé au grade d'adjoint technique 2ème classe et assurant les fonctions d'ATSEM a satisfait avec succès en 2010 aux épreuves du concours d'agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles, décide de créer un poste d'agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles à temps non complet (29h37mn hebdomadaire).

Acquisition de panneaux électoraux

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la Société PHILMAT pour la fourniture de 8 panneaux électoraux pour un montant ht de 840€ (1 004€64 ttc).

Vidange de fosses

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de GUILLEUX Patrick pour la vidange de 2 fosses de 5000 litres (terrain de rugby de la fleuriais) et 7000 litres (terrain de foot) pour un montant ht de 350€ ht (418€60 ttc).

Dégraissage des hottes d'extraction

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la société ACO de Noyal Châtillon pour le dégraissage des installations d'extraction de buées grasses (hottes restaurant scolaire et salle polyvalente ; VMC salle polyvalente) pour un montant ht de 350€ ht par an (418€60 ttc) et pour une durée de 3 ans.

Position de la commune quant à son rattachement à une intercommunalité.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des débats de la réunion des maires qui s'est tenue le 21 janvier dernier, au sujet de l'évolution des périmètres de l'intercommunalité. Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon requiert, à la demande de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine, la position de la municipalité d'Ercé-en-Lamée sur son rattachement à une intercommunalité.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le rattachement de la commune d'Ercé-en-Lamée à la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon ayant pour bassin de vie la Commune de Bain de Bretagne.

Acquisition d'une portion de terrain dans le bourg.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des démarches qu'il a entreprises auprès des propriétaires du terrain cadastré AB 254 situé au 9 boulevard du docteur Aubin, en vue d'acquérir l'extrémité sud de la parcelle en forme de pointe.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de Mr et Mme RENAULT Yves, l'extrémité sud de la parcelle AB 254 au prix de 5€ le m², étant entendu que les frais inhérents à cette opération seront à la charge de la commune ainsi que la remise en état de la partie de la clôture du vendeur concernée par la vente.

